

► La Fondation du patrimoine

Premier acteur de la générosité en faveur du patrimoine, la Fondation du patrimoine se mobilise au quotidien, aux côtés des collectivités, associations et particuliers, pour préserver le patrimoine partout en France.

Pour chaque projet restauré, la Fondation du patrimoine participe activement à la vie des centres-bourgs, au développement de l'économie locale, à la création d'emplois et à la transmission des savoir-faire.

1€ de don au patrimoine = 21€ de retombées économiques*

*Selon une étude Fondation du patrimoine-Pluricité 2020

Reconnue d'utilité publique, la Fondation du patrimoine offre une garantie de sécurité et une transparence financière. Chaque projet fait l'objet d'une instruction approfondie et d'un suivi rigoureux. Les dons ne sont reversés qu'à la fin des travaux, sur présentation des factures acquittées.

Sur le terrain, un solide réseau d'experts, composé de bénévoles et salariés, accompagne les projets et œuvre ainsi chaque jour à la préservation de notre patrimoine et de nos paysages.

Votre don ira à un projet de qualité !

► Mentions légales

La Fondation du patrimoine s'engage à reverser au porteur de projet les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 6 % du montant des dons.

Les informations que vous nous communiquez dans ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées aux personnes habilitées par la Fondation du patrimoine. Conformément aux articles 39 et suivants de la Loi Informatique et Libertés et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), en justifiant de votre identité, vous bénéficiez de droits d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité de vos données, du droit de retirer un consentement préalablement donné, ou, pour des motifs légitimes de vous y opposer totalement ou partiellement, ou encore à en demander la limitation. Pour exercer vos différents droits, vous pouvez envoyer un mail au Délégué à la Protection des Données de la Fondation du patrimoine : dpo@fondation-patrimoine.org. Plus d'informations dans notre Politique de Confidentialité présente sur www.fondation-patrimoine.org.

Seul le porteur de projet sera également destinataire de ces données pour les finalités définies dans ladite Politique de Confidentialité ; si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, cochez la case ci-contre.

► Contacts



FONDATION DU PATRIMOINE

Délégation de la Sarthe
110, rue de Frémur
49000 Angers
02 41 39 48 98
sarthe@fondation-patrimoine.org
www.fondation-patrimoine.org

Suivez-nous sur    



MAIRIE DE SOUGÉ LE GANELON

4, place de L'église
72130 Sougé-le-Ganelon
02 43 97 30 88
mairie-sougeleganelon@orange.fr
www.sougeleganelon.fr



MÉMOIRE ET PATRIMOINE DE SOUGÉ LE GANELON

4, place de L'église
72130 Sougé-le-Ganelon

FONDATION



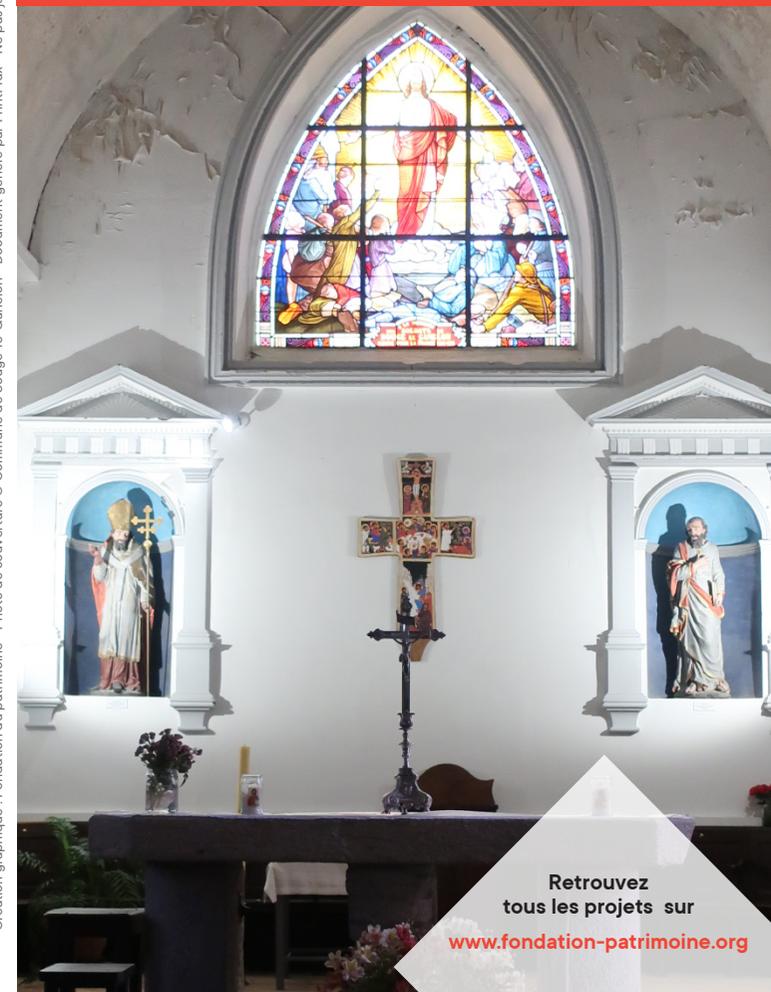
DU PATRIMOINE

► Je donne !

Pour la
restauration des

Statues de l'église Saint-Martin à Sougé-le-Ganelon

Sarthe



Création graphique : Fondation du patrimoine - Photo de couverture © Commune de Sougé-le-Ganelon - Document généré par PrintFlux - Ne pas jeter sur la voie publique

Retrouvez
tous les projets sur
www.fondation-patrimoine.org

► Restaurer trois statues, trésors d'une église sarthoise

◆◆ LE PROJET

La commune de Sougé-le-Ganelon, située dans la Sarthe, engage la restauration de trois statues et sollicite votre engagement afin de sauvegarder ces objets d'art.

Les travaux envisagés visent tout d'abord à un dépoussiérage, un nettoyage et une étude de la polychromie. Ensuite, une restauration structurelle des statues sera effectuée avec une vérification des collages, un démontage, un remontage, un comblement et des retouches sur ces dernières.

Ces restaurations vont permettre de sauvegarder ces éléments du patrimoine communal et de la mémoire ouvrière.

◆◆ LE LIEU ET SON HISTOIRE

Le projet de restauration comprend d'une part deux statues en terre cuite polychrome du XVIIIème siècle. Inscrites aux titres des monuments historiques, les statues Saint-Paul et Saint-Martin sont situées dans le chœur de l'église et présentent des fragilités importantes qui menacent aujourd'hui leurs structures.

D'autre part, une troisième statue datant du XIXème siècle sera restaurée. Elle représente Saint-Eloi et était initialement exposée aux grandes forges de la Gaudinière depuis 1876. La société Hutchinson en a fait don à la commune en 2022. Faite en plâtre ou en pierre reconstituée, elle est très endommagée. Cette statue intégrera l'église après sa sauvegarde.

◆◆ LA MOBILISATION

Cette nouvelle collecte de dons s'inscrit dans un projet plus global de restauration et valorisation du patrimoine communal. En effet, deux précédentes collectes de dons ont permis de sauvegarder le tableau de Saint-Jean Baptiste, celui de la dormition de la Vierge ainsi que trois vitraux.

Ce projet est réalisé en partenariat avec l'association Mémoire et Patrimoine de Sougé-le-Ganelon.

Montant des travaux	9 947 €
Objectif de collecte	6 000 €
Début des travaux	Octobre 2022

► Bulletin de don

► Oui, je fais un don pour aider la restauration des Statues de l'église Saint-Martin à Sougé-le-Ganelon

Et j'accepte que mon don soit affecté à d'autres actions de la Fondation du patrimoine si le projet n'aboutit pas dans un délai de 5 ans après le lancement de la collecte, s'il n'est pas réalisé conformément au programme de travaux validé par la Fondation ou dans le cas de fonds subsistants à l'issue de l'opération.

Sur notre site internet

www.fondation-patrimoine.org/14674

ou en flashant le QR code ci-contre.



Par chèque

Je complète les informations ci-dessous et je retourne ce bulletin de don à la Fondation du patrimoine (adresse au dos), accompagné de mon règlement à l'ordre de :

Fondation du patrimoine
Statues de l'église Saint-Martin à Sougé-le-Ganelon

Le montant de mon don est de

80 € 150 € 250 € 500 €

Autre montant _____€

Nom ou Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

E-mail : _____

► Je bénéficie d'une réduction d'impôt

Exemples de dons	80 €	150 €	250 €	500 €
Coût réel après réduction de l'impôt sur le revenu	28 €	51 €	85 €	170 €
Réduction d'impôt de 66% du don dans la limite de 20% du revenu imposable.				
Coût réel après réduction de l'impôt sur la fortune immobilière	20 €	38 €	63 €	125 €
Réduction d'impôt de 75% du don dans la limite de 50 000 € (cette limite est atteinte lorsque le don est de 66 666 €).				
Coût réel après réduction de l'impôt sur les sociétés	32 €	60 €	100 €	200 €
Réduction d'impôt de 60% du don dans la limite de 20 000 € ou de 5% du chiffre d'affaires HT lorsque cette dernière limite est plus élevée.				

Le reçu fiscal vous sera adressé par e-mail. Si vous souhaitez recevoir votre reçu fiscal par courrier postal, merci de cocher la case ci-contre



Crédit photos © Commune de Sougé-le-Ganelon

